

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D'ENTRECHAUX

* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 juillet, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 4 juillet 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers représentés : 3 Votants : 14

Étaient présents : Mme Marie-Josée CLÉMENT, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, Mme Catherine LECOEUR, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN

Absents représentés : M. Jérôme BENOIT donne pouvoir à M. Géry KWITA, Mme Barbara BLANC donne pouvoir à M. Dominique FRANCOIS, M. Ludovic LAGNEAU donne pouvoir à M. Alexandre ROUX

Absents : Catherine MONTIGNY

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 39/2025 Objet : Modification du temps de travail d'un poste – création d'un poste à temps non complet

Le maire au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint administratif permanent à temps complet chargé de l'accueil et de la gestion de l'agence postale communale et du point info tourisme.

Actuellement ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et 14h à 18h, l'agence postale communale connaît une très faible activité le samedi après-midi. Il est proposé de supprimer des plages d'ouverture le samedi après-midi, conduisant à réduire de 3h le temps de travail hebdomadaire du poste qui passe d'un temps complet à un temps non complet à raison de 31h par semaine.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 18/06/2025,

Vu l'exposé de M. le maire en séance,

Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **La suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet chargé de l'accueil et de la gestion de l'agence postale communale et du point info tourisme à compter du 15 juillet 2025.**
- **La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (31/35^e) chargé de l'accueil et de la gestion de l'agence postale communale et du point info tourisme à compter du 15 juillet 2025.**
- **Précise que les crédits afférents sont inscrits au budget.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces à l'exécution de la présente délibération**

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 084-218400448-20250710-202539-DE

Le secrétaire de séance ,
Philippe GUINTRAND

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 11/07/25

Le maire,
Alexandre ROUX

